

RÈGLEMENT BUZZ BOOSTER – SELECTION BRETAGNE #9

Hip Hop New School 53 Impasse de l'Odét 29 000 Quimper – contact@hiphopnewschool.com

Buzz Booster est le 1er concours entièrement dédié aux artistes Hip Hop et musiques urbaines issus de la région Bretagne.

Le Buzz Booster est organisé dans 9 régions de France (Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes, PACA, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Normandie, Pays de la Loire et Bretagne) qui qualifient chacune un vainqueur pour la finale nationale ayant lieu à L'Affranchi de Marseille.

INSCRIPTION

Buzz Booster Bretagne est ouvert à **tous les groupes et artistes en musique Hip-Hop et urbaines** domiciliés dans les départements Finistère (29), Morbihan (56), Côte d'Armor (22), Ille et Vilaine (35). Pour s'inscrire, il suffit de retourner ce règlement signé, le dossier d'inscription accompagné de 3 titres dont au moins 2 sont entièrement originaux (musique et paroles) ET une fiche technique à jour, par mail (contact@hiphopnewschool.com) avant le 22 septembre 2017 à minuit.

L'envoi de titres issus de collaborations avec d'autres groupes ou artistes, l'absence de morceaux originaux, l'envoi d'un dossier incomplet ou comportant des informations erronées entraînera l'élimination d'office du groupe ou de l'artiste concerné. Les groupes déjà sous contrat avec une « major » ne peuvent candidater au Buzz Booster.

Le concours est gratuit.

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET CRITÈRES

1ère étape : sélection sur écoute

Un jury réuni par l'organisateur procédera à l'écoute des titres envoyés par mail et sélectionnera les artistes selon les critères suivants :

- Qualité et originalité des textes et des compositions
- Qualité de l'interprétation

La qualité sonore des prises de voix, du mixage ou du mastering des titres n'est en aucun cas éliminatoire.

2ème étape : finale régionale en condition de concert professionnel

Les candidats retenus à l'issue de la 1ère étape se produiront devant un public le 13 Octobre 2017 lors de la finale régionale, au Novomax de Quimper (29). Cette prestation sera rémunérée à hauteur d'un cachet de 114,24€ brut par artiste. AUCUNE autre personne, accompagnatrice du groupe, technicien ou encadrant, ne pourra prétendre à une quelconque rémunération. Seuls les membres de la formation montant sur scène pourront prétendre à rémunération.

Le jury sera composé d'artistes, de journalistes, d'accompagnateurs et de programmeurs professionnels régionaux et nationaux. Les participants présenteront un set de 30 minutes maximum, sans featurings. Seuls seront présents sur scène les membres du groupe préalablement mentionnés dans le dossier d'inscription. Les critères de notation, identiques à ceux de l'étape précédente additionnés à la qualité de la prestation scénique, détermineront le lauréat régional #9.

Celui-ci bénéficiera d'un accompagnement défini par la Hip Hop New School et ses partenaires en vue du développement général de son projet et de sa production à la finale nationale en mai 2016 à Marseille (frais de transports et d'hébergements pris en charge par l'association).

De plus, **le groupe lauréat jouera également au Terrain Blanc le 4 novembre , à la MJC de Douarnenez le 10 novembre 2017 et le 12 mai 2018 à L'Affranchi de Marseille.**

3ème étape : finale nationale en condition de concert professionnel

Le vainqueur régional du Buzz Booster se produira l'année suivante au sein de la finale nationale regroupant les vainqueurs des 9 régions. Les participants présenteront un set de 15 minutes maximum, sans featurings. Seuls seront présents sur scène les membres du groupe préalablement mentionnés dans le dossier d'inscription. AUCUNE autre personne, accompagnatrice du groupe, technicien ou encadrant, ne pourra prétendre à une quelconque rémunération ni défraiement. Les faces B sont interdites à cette étape du concours.

Le jury sera composé d'artistes, d'accompagnateurs, de programmeurs professionnels et de médias d'envergure national. Le système de notation, identique à celui de l'étape 2, déterminera le vainqueur national qui gagnera une tournée des principaux festivals et salles hip hop de France (Le Flow – Lille, L'Affranchi – Marseille, Paris Hip Hop – Paris, Hip Opession de Nantes, L'Original de Lyon...).

OBLIGATIONS POUR LES LAURÉATS

Les candidats, du fait de leur participation, garantissent les organisateurs et le jury contre tous recours éventuels de Tiers en ce qui concerne l'utilisation des morceaux envoyés lors de l'inscription. Le lauréat national du Buzz Booster ne peut se présenter au dispositif l'année suivant son titre. Tous les autres groupes peuvent se présenter à nouveau.

L'inscription au Buzz Booster engage le groupe ou l'artiste à respecter l'organisation, le jury et les autres concurrents. Toute insulte, menace ou remise en cause des résultats le jour de la sélection ou par la suite (notamment via les réseaux sociaux) entraînera la radiation de l'artiste ou du groupe concerné du dispositif Buzz Booster. Si celui-ci faisait partie des lauréats, il sera destitué de ses récompenses au profit de l'artiste classé après lui sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.

Nom du groupe :

Signature de chaque membre du groupe, précédé de la mention « Lu et approuvé » :

FICHE D'INSCRIPTION AU BUZZ BOOSTER – BRETAGNE 2016

Nom de la formation :

Style musical :

Composition de la formation musicale :

Nom Prénom Age Fonction dans le groupe Intermittent (O/N)

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

7.....

8.....

9.....

10.....

IMPORTANT - Merci de préciser exactement la nature de la formation. Elle devra être strictement identique lors de votre (vos) passage(s) sur scène et les dispositions techniques le seront uniquement en fonction de ce que vous indiquez ci-dessous. Aucune modification ne sera acceptée une fois le dossier traité.

Fiche technique obligatoire à joindre au dossier.

Référent du groupe

Nom, Prénom:

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Ville de résidence du groupe ou de l'artiste :

Le groupe ou l'artiste est-il adhérent à la SACEM ?

oui

non

Le groupe ou l'artiste est-il adhérent à l'ADAMI?

oui

non

Le groupe ou l'artiste est-il adhérent à la SPEDIDAM?

- oui non

Encadrement des artistes

Le groupe ou l'artiste est-il signé sur un label ?

- oui non

Si oui, nom du label :.....

Raison sociale du label (SARL, Association,...) :

Le groupe ou l'artiste a-t-il un tourneur ?

- oui non

Si oui, nom du tourneur :.....

Le groupe ou l'artiste a-t-il un manager ou un agent ?

- oui non

Nom, Prénom, depuis quand :.....

.....

Le groupe ou l'artiste travaille-t-il avec un technicien son ?

- oui non

Nom, Prénom, depuis quand :.....

.....

Le groupe ou l'artiste travaille-t-il avec un technicien lumière?

- oui non

Nom, Prénom, depuis quand:.....

Biographie de la formation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sorties discographiques / apparitions sur disque :

(Titre / Année de sortie / Label / Distribution / Nombre d'exemplaires pressés)

.....

.....

.....

.....

.....

Principaux concerts : (Date/Lieu/Dans le cadre de... /Première partie de...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Site Internet :.....

Pages communautaires (Facebook, Soundcloud, Bandcamp...) :

.....

.....

Motivations pour participer à ce concours :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs de la formation à court, moyen et long terme :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Besoins repérés par le groupe ou l'artiste pour son accompagnement :

Notez de 1 à 6 les domaines d'accompagnement suivants (1 est le domaine où un accompagnement vous paraît nécessaire, 6 celui qui semble le moins utile).

- Résidence scénique
- Enregistrement studio
- Formation artistique (écriture textes, technique instrumentale et vocale, encadrement artistique, pré-production,...)
- Formation technique (son, lumière, MAO,...)
- Communication / diffusion (booking, tour)
- Formation à l'environnement socio-économique de la profession (management d'artistes, cadre réglementaire du spectacle vivant, production phonographique, production et structuration juridique et sociale, montages budgétaires et aides financières)

Merci de renvoyer par mail uniquement à l'adresse lucie.hiphopnewschool@gmail.com

- ce dossier dûment rempli.
- le règlement signé par tous les membres du groupe.
- 3 morceaux (dont 2 au moins sont originaux = pas de face B).
- une fiche technique à jour.

Clôture des inscriptions le 22 septembre 2017 à minuit.

Rappel : L'envoi de titres issus de collaborations avec d'autres groupes ou artistes, l'absence de morceaux originaux, l'envoi d'un dossier incomplet ou comportant des informations erronées entraînera l'élimination d'office du groupe ou de l'artiste concerné.
L'équipe Hip Hop New School reste disponible pour tous conseils ou questions relatifs à votre candidature.